AYEZ LE BON Zest
avant le **15 Juillet 2014**
et participez au
GRAND JEU CONCOURS
de la rentrée.

POUR PARTICIPER
REMPLISSEZ LE BULLETIN JEU SUR :
WWW.ZESTBUS.FR
Jeu sans obligation d'achat.
Valable du **1er avril au 15 juillet 2014** inclus.
Tirage au sort le **28 juillet**.
Règlement complet sur www.zestbus.fr.

À GAGNER:

2 tablettes
SAMSUNG
GALAXY TAB 3

MODE D'EMPLOI

Seule la détention d'un titre de transport Zest autorise l'accès au service Zest ; chaque élève doit par conséquent être en mesure de présenter au conducteur son titre de transport en cours de validité.

A défaut, chaque voyageur doit s'acquitter d'un titre de transport Zest unitaire auprès du conducteur.
En cas de contrôle de la billetterie, il pourra être verbalisé.

En cas de perte de la carte, une demande de duplicata doit être faite auprès de CARPOSTAL, moyennant une participation.

Tous les services scolaires sont accessibles à la clientèle grand public sous réserve de places disponibles à l'intérieur du bus et sur présentation d'un titre de transport du réseau Zest.

CONTACTS / RENSEIGNEMENTS

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES HORAIRES, ITINÉRAIRES, TARIFS, ACHAT DE TITRES ET FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU ZEST :

LA BOUTIQUE ZEST :
Gare routière de Menton, av. de Sospel
06500 MENTON

ACCUEIL
Toute l'année du lundi au dimanche de 7h30 à 18h30.
Fermeture le 1er mai

POUR TOUTE CORRESPONDANCE OU RÉCLAMATION :

CarPostal Riviera / Boutique Zest
Gare routière de Menton, av. de Sospel - 06500 Menton
Tél. : 04 93 35 93 60 - Mail : contact@zestbus.fr

RENSEIGNEMENTS
> SUR **WWW.ZESTBUS.FR**
> ET AU **04 93 35 93 60**

Communauté de la Riviera Française

Zest
Transports de la Riviera Française

©zelda - 14.1984 - imprimé sur papier recyclé 60%

Abonnements Jeunes

À LA RENTRÉE, ABONNEZ VOTRE ENFANT POUR QU'IL BÉNÉFICIE DES TRANSPORTS PUBLICS.

Zest

ABONNEMENT
- DE 26 ANS
SCOLARISÉS

Annuel 90,00 €

Possibilité de paiement par prélèvement en 10 fois sans frais.
Donne accès à l'ensemble du réseau Zest.

En abonnant vos enfants dès maintenant, vous préparez la rentrée en toute tranquillité.

Il vous suffit de nous renvoyer le formulaire ci-joint, dûment complété.

Demande de titre de transport scolaire

Zest – Transports de la Riviera Française

BÉNÉFICAIRE :

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance __/__/____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

SCOLARITÉ 2014/2015 :

Nom de l'établissement scolaire _____

Classe _____

N° Ligne et arrêt de montée (domicile)* : _____

Arrêt de descente (établissement scolaire)* : _____

Voir conditions tarifaires ci-contre.

REPRÉSENTANT LÉGAL :

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. fixe : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ Tél. portable : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __

Je m'engage à accompagner mon enfant à la montée et à la descente du bus.

J'autorise Me, Melle ou Mr : _____
à accompagner mon enfant à la montée et/ou à la descente du bus. Cette personne devra se faire connaître de l'accompagnateur et présenter une pièce d'identité.

En cas d'absence, l'enfant sera accompagné à la police municipale.

Pour les élèves d'école élémentaire uniquement :

☐ J'autorise mon enfant à rentrer seul à mon domicile à la descente du bus.

ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES À L'OBTENTION DU TITRE DE TRANSPORT :

merci de cocher les cases :

- ☐ Pièce d'identité de l'enfant ou copie du livret de famille.
- ☐ Photo d'identité de moins d'un an.
- ☐ Photocopie justificatif de domicile.
- ☐ Photocopie du certificat de scolarité pour l'année en cours.
- ☐ Tampon et visa de l'établissement scolaire.
- ☐ Règlement :

  Chèque ☐ Espèces ☐ Carte bancaire ☐ Prélèvement* ☐

  **valable uniquement pour l'abonnement annuel*
- ☐ Nous avons pris connaissance du règlement intérieur et acceptons les règles de transport.
- ☐ Date de la demande : __/__/____
- ☐ Signature du représentant légal obligatoire :

Tampon de l'établissement d'accueil à la rentrée :

Les indications que vous porterez sur ce document feront éventuellement l'objet d'un traitement informatisé, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à "l'informatique, aux fichiers et aux libertés". Le droit d'accès et de rectification prévu par la loi pourra être exercé auprès de CarPostal Riviera.

Partie réservée à Carpostal Riviera

CARTE N° : _____ Coupon N° : _____

LIGNE DE BUS UTILISÉE :

Ligne B	Ligne R	Ligne S	Ligne M	Ligne T
☐ B1 ☐ B3	☐ R1 ☐ R4	☐ S1/15 ☐ S4	☐ M1	☐ T1
☐ B2 ☐ B4	☐ R2 ☐ R5	☐ S2 ☐ S5	☐ M2	
	☐ R3 ☐ R6	☐ S3 ☐ S6		

À LA RENTRÉE, ABONNEZ VOTRE ENFANT POUR QU'IL BÉNÉFICIE DES TRANSPORTS PUBLICS.

MÉMO :

RAMASSAGE SPÉCIFIQUE
AUX ÉLÈVES DE PRIMAIRE :

☐ **10 € par an**

Valable uniquement en période scolaire
pour un aller/retour par jour scolaire,
sur les services de ramassage scolaire.

ABONNEMENTS – DE 26 ANS SCOLARISÉS,
COLLÉGIENS, LYCÉENS ET ÉTUDIANTS :

☐ **10 € par mois**

☐ **90 € par an** (Possibilité de paiement par prélèvement en 10 fois sans frais).

Donne accès à l'ensemble du réseau Zest.

DÉPOSEZ CE DOCUMENT CONTRE REÇU À :

- **Secteur de Beausoleil / La Turbie au Guichet unique** : 15, rue Jules Ferry – 06240 BEAUSOLEIL
- **Secteur de Menton / Roquebrune + villages** : Boutique Zest – Gare Routière de Menton - Av. de Sospel – 06500 MENTON
- **Secteur de Sospel** : Agence de Voyage Colluccini : 15, av. Jean Médecin – 06380 SOSPEL

PASSEPORT POUR LA SECURITE ET LA CITOYENNETE DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES :

Notre véhicule de transport en commun est notre espace de sécurité
› aidons-nous à le maintenir

Ce passeport s'applique à tous les élèves bénéficiant des transports scolaires organisés par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française. Les transports scolaires constituent un service de qualité qui contribue à faciliter la vie quotidienne. Pour cela il convient de respecter des règles de bon comportement et de sécurité essentielles pour le bien être de tous et l'efficacité du service.

Article n° 1 – Respect du conducteur

Le respect est une qualité qui se partage et qui s'applique aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du véhicule, je m'engage donc à :

- stationner mon véhicule pour déposer et prendre mon enfant du même côté de la chaussée que le stationnement du véhicule et en respectant sont emplacement,
- être présent au point d'arrêt et à l'heure prévue,
- être poli(e) en disant bonjour au conducteur à la montée et au revoir à la descente,
- présenter au conducteur ma carte de transport et la conserver en bon état. La faire remplacer si dégradation ou perte dans les meilleurs délais.
- accepter de me voir refuser l'accès au véhicule si je ne dispose pas de mon titre de transport ou ma carte.

Article n° 2 – Respect des passagers

Pour une ambiance respectueuse et agréable dans le véhicule, je m'engage à :

- monter et descendre du véhicule sans chahuter ou bousculer les autres,
- parler poliment avec mes camarades et veiller à avoir une attitude correcte,
- ne pas crier ou participer aux bruits mais plutôt de maintenir le calme.

Article n° 3 – Respect du matériel

Afin de permettre le bon fonctionnement et l'entretien du matériel, je m'engage à :

- ne pas fumer ou utiliser des allumettes ou un briquet…
- ne pas transporter de bouteilles ou d'objets coupants
- ne pas toucher au matériel de sécurité (ex : marteaux brise vitres)
- respecter l'usage des sièges et des autres équipements,
- ne pas laisser de trace de mon passage dans le véhicule (chewing-gum, marque sur la peinture ou les vitres …)

Article n° 4 – Respect des consignes de sécurité

Pour maintenir notre espace de sécurité dans le car, je m'engage à :

- attendre l'arrêt complet du véhicule pour la montée et la descente,
- m'asseoir dès que je suis dans le véhicule, mettre ma ceinture de sécurité (autocar) et rester assis pendant le trajet,
- ne pas parler au conducteur ou le distraire sans motif valable,
- ne pas jouer à l'intérieur du véhicule,
- placer sous le siège ou dans le porte-bagages (autocar) le cartable ou le sac à dos,
- ne pas jouer sur les espaces réservés au stationnement des véhicules,
- ne pas m'approcher du véhicule pendant qu'il manœuvre ni courir entre les véhicules à l'arrêt,
- rester attentif à la circulation,
- être très attentif à la sortie du véhicule et s'assurer qu'aucun véhicule n'arrive avant de traverser ; pour cela, j'attends que le véhicule de transport en commun se soit éloigné.

Article n° 5 – Responsabilité et sanctions

L'indiscipline des élèves sera signalée au transporteur ainsi qu'aux autorités publiques. La faute des élèves sera sanctionnée selon la gravité, en accord avec les Chefs d'établissements et les Communes par :

- un avertissement de la Communauté de la Riviera Française par lettre recommandée aux parents ou à l'élève,
- une exclusion temporaire n'excédant pas une semaine ; les exclusions temporaires ne dispensent pas de l'obligation scolaire,
- une exclusion de plus longue durée ou définitive pour l'année scolaire prononcée par la Communauté de la Riviera Française, après avis du Chef de l'établissement.

Signature du ou des parents :
(Mention lu et approuvé, et datée)

Signature de l'enfant :

ALLO Zest : 04.93.35.93.60

Zest – Transports de la Riviera Française